RENSEIGNEMENTS SUR LA MISE EN CANDIDATURE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DES OFFICES RÉGIONAUX DE LA SANTÉ



Offices régionaux de la santé Population selon les données de 2013 Nord Population: 74 731 Entre-les-Lacs et de l'Est Winnipeg Santé Population: Population: **Prairie** . 125 845 734 187 Mountain Southern Health-Population : Santé Sud 167 121 Population : 187 384

(c) Prov. of Manitoba, 2014 Cartographie: Gestion de l'information sur la santé -GUbit\(\text{C}\) Bi\(\text{U}\) Yi\(\text{J}\) Y\(\text{U}\) Wi\(\text{J}\) Y\(\text{U}\) Dernière mise à jour : Oct. 2014

Introduction

Conformément aux dispositions de la Loi sur les offices régionaux de la santé, le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active nomme des administrateurs à chacun des conseils d'administration des offices régionaux de la santé. Les diverses personnes nommées représentent un large éventail de compétences, d'intérêts, d'expérience et d'expertise. Les candidats devraient tous manifester un engagement profond à l'égard de la concrétisation de la vision de la province qui consiste à avoir une population manitobaine en santé grâce à une offre équilibrée de services de prévention et de soins de santé.

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conseils d'administration des offices régionaux relèvent du ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active et sont responsables du mandat, des ressources et de la performance de leur office régional de la santé. Les membres doivent représenter la région dans son ensemble, et non une collectivité ou des intérêts particuliers. Un conseil doit veiller à ce que l'organisme observe les lois, les règlements, les politiques provinciales et les directives ministérielles qui s'appliquent. Le conseil joue un rôle stratégique dans l'établissement de l'orientation pour l'office régional de la santé et un rôle fiduciaire dans l'élaboration de politiques, la prise de décisions et la surveillance.

Qualités requises

Les candidats doivent :

- être âgés de dix-huit (18 ans) à la date de leur nomination;
- s'engager fermement à améliorer le système de santé, à soutenir leur ORS et à améliorer la santé des Manitobains;
- avoir de très bonnes compétences en communication:
- avoir le temps de préparer les réunions du conseil et d'y assister de manière régulière;
- respecter les lignes directrices régionales en matière de conflit d'intérêts.

Les personnes suivantes NE PEUVENT PAS être nommées à un conseil d'administration :

- le directeur de l'ORS:
- toute personne rémunérée pour fournir des conseils professionnels à l'ORS;
- un membre d'un groupe local de participation en matière de santé;
- une personne qui est employée ou membre du médical personnel de l'office régional de la santé ou d'une personne morale dispensant des services de santé se trouvant dans la région sanitaire de l'office régional de la santé, ou d'un organisme de soins de santé en grande partie financé par l'office régional de la santé.

La sélection des membres du conseil sera aussi fondée sur les compétences dans une vaste gamme de connaissances, de compétences et d'expérience dans des domaines comme:

- le leadership et les habiletés interpersonnelles;
- la gestion dans le secteur public, le secteur privé ou les conseils d'organisme sans but lucratif;
- les structures et les processus gouvernementaux;
- le droit;
- les affaires, les finances et la comptabilité;
- l'élaboration de politiques;
- les affaires publiques, les communications et l'engagement communautaire;
- les services de qualité, de sécurité des patients et de soins de santé;
- l'éducation et la formation;
- · le développement organisationnel;
- la réflexion critique et l'analyse;
- les technologies de l'information. Les conseils d'administration des

offices régionaux de la santé gèrent des organismes complexes du secteur public dont les budgets vont de 200 millions à plus de 2 milliards de dollars. Les administrateurs doivent comprendre le continuum du système de santé, qui s'étend de la prévention aux soins palliatifs, et reconnaître les défis liés aux finances, aux ressources humaines et à la qualité qui sont inhérents à de tels organismes.

Durée du mandat

Le mandat d'un administrateur ne peut excéder trois ans. Si un administrateur est renommé, il peut siéger pour un maximum de six années consécutives.

FORMULES DE MISE EN CANDIDATURE

Un résident du Manitoba peut poser sa candidature au conseil d'administration d'un office régional de la santé ou proposer celle d'une ou de plusieurs autres personnes. Il est possible de se procurer un formulaire de mise en candidature au bureau de votre office régional de la santé, aux bureaux de santé communautaire ou aux établissements de soins de santé de la région.

Les formules de mise en candidature peuvent être déposées directement au bureau de votre ORS ou du ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie

Comment joindre le bureau de votre office régional de la santé (ors) :

ORS D'ENTRE-LES-LACS ET DE L'EST

Téléphone :

1 877 753-2012 (Pinawa) 1 855 347-8500 (siège social

à Selkirk)

ORS DU NORD

Téléphone : 1 888 340-6742 (Flin Flon)

SOUTHERN HEALTH-SANTÉ SUD

Téléphone : 1 800 742-6509

SANTÉ DE PRAIRIE MOUNTAIN

Téléphone : 1 888 682-2253 (Souris)

WINNIPEG

Téléphone : 204 926-7000 204 675-8318 (Churchill) FORMULE DE MISE EN CANDIDATURE POUR UNE NOMINATION À UN CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN OFFICE RÉGIONAL DE LA SANTÉ

I. RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES Nom de l'Office régional de la santé : ______ Nom complet du candidat (en lettres moulées) : ■ M. ■ M^{me} Bilingue 🔲 Oui 🔲 Non Autochtone 🔲 Oui 🔲 Non Facultatif: Courriel: Adresse : ___ Téléphone : Employeur : Télécopieur : _____ Signature du candidat Date II. QUALIFICATIONS ET MANIFESTATION D'INTÉRÊT Veuillez indiquer les compétences, l'expérience, les qualifications, la participation communautaire et tout autre facteur appuyant la pertinence du candidat. La formule de mise en candidature remplie et signée peut-être envoyée par la poste au bureau de votre ORS ou déposée directement en personne au Ministre de la Santé. des Aînés et de la Vie active au : Palais législatif, salle 302 450, Broadway Pour quelles raisons le candidat souhaite-t-il siéger au conseil d'un office régional de Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8 la santé? Télécopieur: 204 945-0441 La sélection de membres sera fondée sur les qualifications. Seules les personnes nommées seront avisées. III. RÉFÉRENCES Nous remercions toutes les 1.Nom (en lettres moulées) : _____ personnes qui ont accepté d'être mises en candidature. Téléphone : _____ Lien (p. ex., ami, employeur, etc.): 2.Nom (en lettres moulées) : Lien (p. ex., ami, employeur, etc.) : 3.Nom (en lettres moulées) : Téléphone : Lien (p. ex., ami, employeur, etc.) : Mis en candidature par : ____ (sans objet si par soi-même)

Un curriculum vitæ ou des renseignements additionnels sont souhaitables pour appuyer les qualifications du candidat